

Office de tourisme

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE
DE MÈZE

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



Quai Baptiste-Guitard • 04 67 43 93 08
www.frontignan-tourisme.com

1- Bureau d'Information Touristique de Mèze (B.I.T)

Il est situé Quai Baptiste Guitard, sur le port de Mèze, à proximité de la plage et des restaurants.

L'accueil du B.I.T est accessible de plain-pied au grand public et aussi aux fauteuils roulants.

2- Label Tourisme et Handicaps :

Le B.I.T de Mèze est labellisé Tourisme et Handicap pour les 4 familles de handicap.

Nos conseillères en séjour vous accueillent tout au long de l'année.



L'espace d'accueil est organisé afin de faciliter la circulation dans ce dernier et les échanges avec les conseillers en séjour.

A votre disposition :



Les comptoirs d'accueil sont rabaissés et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Une boucle magnétique est à disposition des personnes malentendantes.



Des visuel (dessins) afin d'aider à la compréhension des documents mis à disposition sur les présentoirs.



L'accès à la banque d'accueil est proche de l'entrée et sans obstacles. Un guide en braille est à disposition sur simple demande.

Les conseillers en séjour sont disponibles afin de vous apporter toute l'information nécessaire.

Le personnel de l'Office de Tourisme est sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Des procédures sont disponibles pour l'ensemble du personnel. Elles détaillent les méthodes, les comportements à intégrer pour accueillir au mieux nos visiteurs en situation de handicap.

La documentation située sur des présentoirs au-delà de 130 cm vous sera remise sur simple demande.

La documentation est classée par thème et identifiable grâce aux images / pictogrammes et à une écriture en caractère agrandi.

En période de fermeture du BIT, les horaires et informations pratiques sont affichés et visibles de l'extérieur.

3- L'offre accessible du territoire :

Un travail de recensement de l'offre accessible du territoire de l'Archipel de Thau a été mené afin de renseigner de manière fiable sur le degré d'accessibilité de nos prestataires touristiques. Un document est à votre disposition sur simple demande. Vous pouvez aussi retrouver ces informations dans le guide des services accessibles, sur notre site internet

www.archipel-thau.com/nos-brochures-archipel-de-thau.html



4- Stationnement en ville :



Plusieurs parkings du centre-ville sont gratuits. Des panneaux électroniques sont installés aux entrées de ville qui indiquent en temps réel le nombre de places disponibles.



Concernant les parkings éloignés du centre-ville, une signalétique spécifique guide les visiteurs, à pied, jusqu'au centre-ville ou au port.

Il suffit de scanner le QR code pour accéder au parcours le plus rapide.



Horodateur gratuit.

L'utilisateur doit obligatoirement enregistrer son numéro d'immatriculation sur la borne située au milieu de la rue Garibaldi.

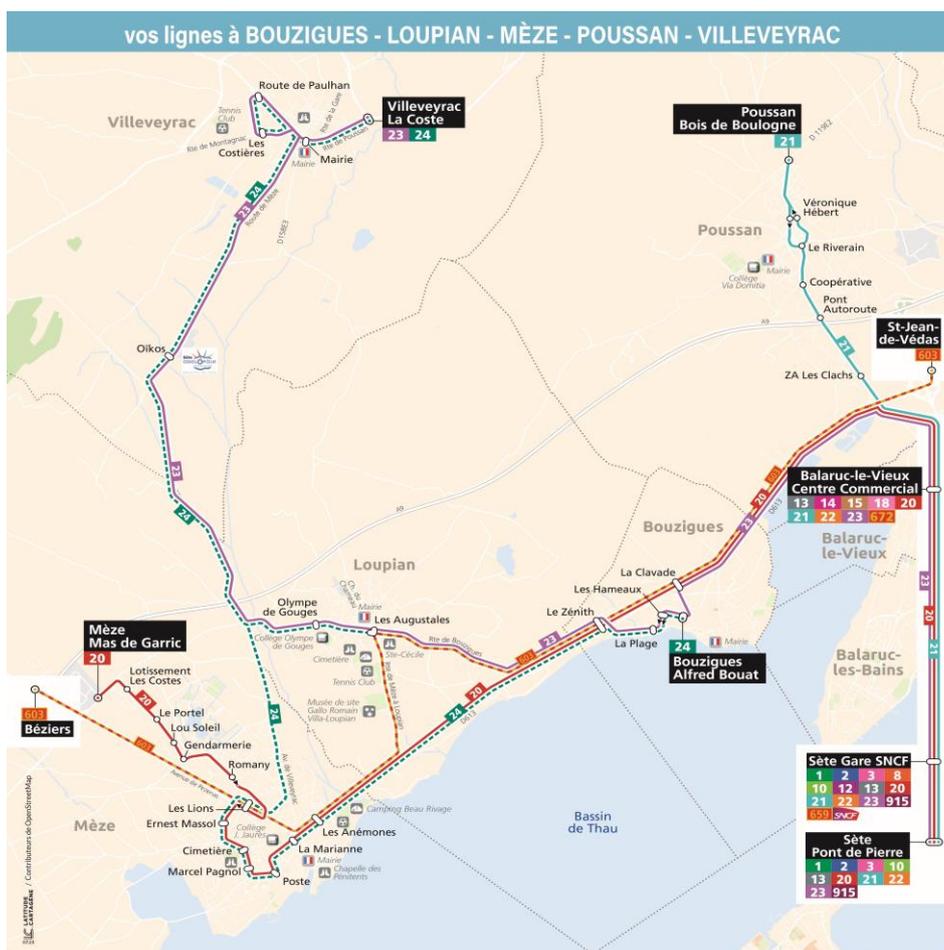
Il dispose alors d'un temps de stationnement d'1h30. Il n'est pas nécessaire de poser le ticket sur le tableau de bord.

Le même véhicule peut stationner deux fois 1h30 dans la journée, une fois entre 9h et 12h et une fois entre 14h et 18h.

Du lundi 9h au dimanche 13h.

Tout dépassement de la durée autorisée donnera lieu à une contravention de 35 €.

6 - Transports en commun :



L'arrêt de bus « Marianne » sur la Départementale 613 se situe à environ 800 de l'Office de Tourisme.

La ligne 20 de Sète Agglopôle Mobilité relie Sète à Mèze, toute l'année. Ne circule pas le dimanche et les jours fériés, sauf le 14 juillet et le 15 août.

La ligne 24, sur réservation, circule entre Bouzigues et Villeveyrac via Mèze.

Cette ligne ne circule pas le dimanche et les jours fériés, sauf le 14 juillet et le 15 août.

Pour un déplacement du lundi au vendredi, la réservation est possible jusqu'à 2h avant l'heure de départ souhaité.

Pour un départ avant 9h, la réservation doit être enregistrée la veille du déplacement.

- **Pour un déplacement du mardi au vendredi, la réservation doit se faire la veille avant 17h.**
- **Pour un déplacement le lundi, la réservation doit se faire le vendredi avant 17h.**
- **Pour un déplacement le samedi les réservations doivent être enregistrées au plus tard le vendredi avant 17h.**

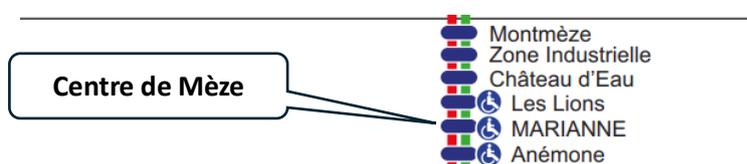
Aucune réservation ne peut être effectuée les samedis

Réservations : <https://sete-tad-keolis.eu/KEOTAD SETE>

ou par téléphone au 04 67 53 01 01

La ligne 603 d'Hérault transport relie Saint Jean de Védas à Béziers en passant par Mèze et circule toute l'année.

Contact tél. : 0 434 888 999



7 – Transports adaptés :

Le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP) propose un service de véhicules adaptés.

Ce service s'adresse aux membres de l'association ayant un handicap permanent (handicap moteur ou visuel), habitant sur les communes du secteur de l'agglomération du Bassin de Thau : Sète, Frontignan, Marseillan, Mèze, Bouzigues, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Gigean, Poussan, Villeveyrac, Mireval, Vic-la-Gardiole, Loupian, Montbazin.

L'inscription au dispositif se fait sur dossier.

Il assure vos déplacements du lundi au samedi de 7h à 19h, les dimanches et jours fériés. De même des nocturnes sont assurées selon les demandes.

La réservation à ce service se fait :

- Par téléphone au 04 67 53 33 34

de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h jusqu'à la veille du transport.

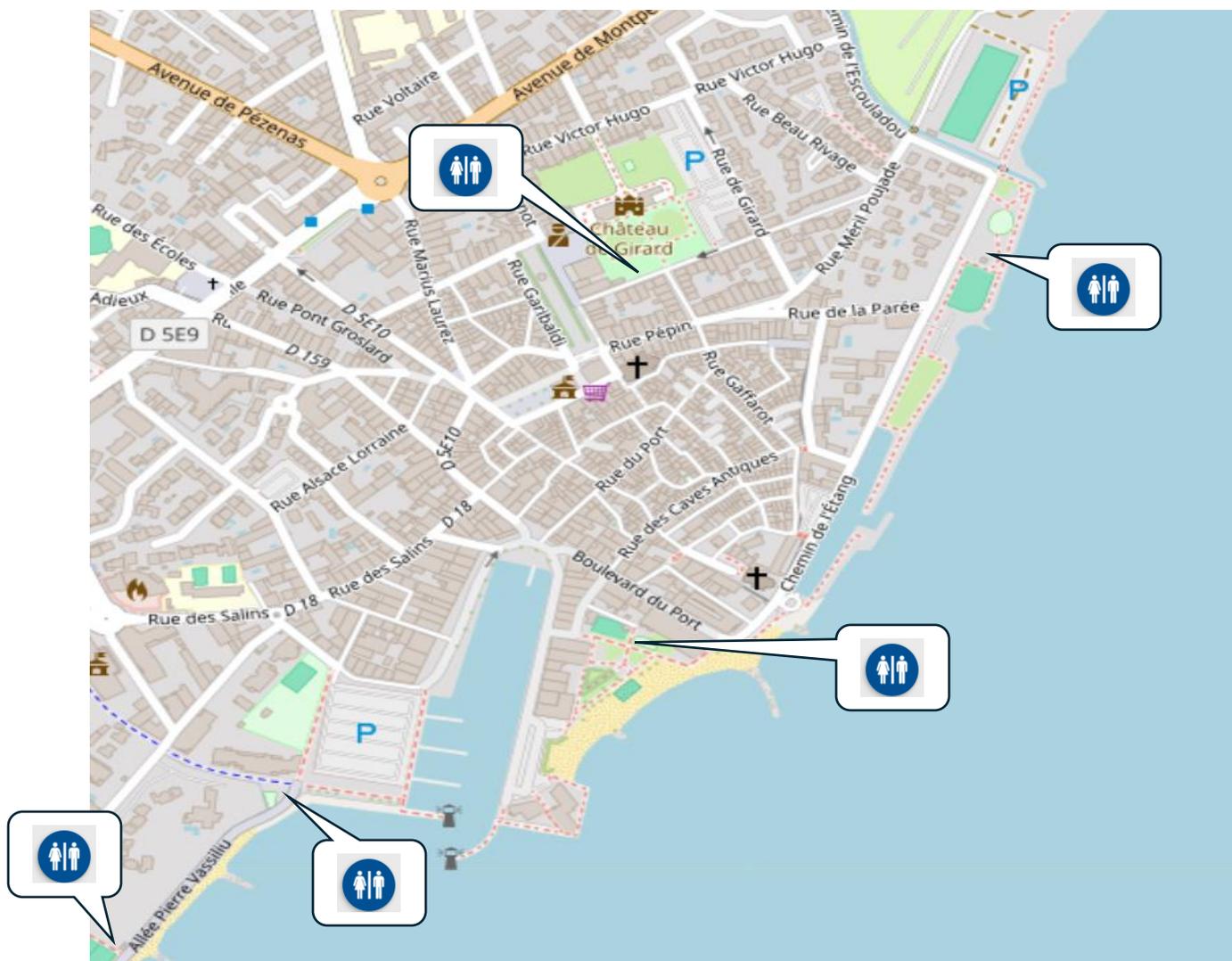
- Par courriel : mobilite-sete@gihp-occitanielr.org

- Sur internet :

<https://reservation.gihpoccitanie.org/GIHP-Herault/Account/Login>

8 - Services :

Des sanitaires ouverts au public sont à votre disposition :



Nous vous souhaitons un excellent séjour sur notre destination.



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue

.....

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non

Contact :

Consultation du registre public d'accessibilité :

à l'accueil

sur le site internet

N° SIRET :

Adresse :